

Informations *Rapides*

■ Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques – 3^e trimestre 2016

**À la fin du troisième trimestre 2016,
la dette publique s'établit à 97,6 % du PIB**

Avertissements : La dette trimestrielle étant fondée sur des sources comptables moins complètes que les comptes annuels, son profil demeure révisable pendant plusieurs trimestres

La seule variation de la dette sur une période ne permet pas de déduire le déficit public. Pour passer de la variation de la dette brute au sens de Maastricht au déficit, il faut tenir compte de la variation des actifs financiers et des passifs exclus du périmètre de la dette de Maastricht ainsi que du mode de valorisation de la dette nominale. En outre, le déficit public trimestriel publié par l'Insee est corrigé des variations saisonnières et de l'effet des jours ouvrables, ce qui n'est pas le cas de la dette trimestrielle.

Par ailleurs, par suite d'une décision d'Eurostat, le Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR) est réintégré dans le champ des administrations publiques. La décision porte également sur la nature des passifs du FGDR, désormais considérés comme hors du périmètre de la dette de Maastricht. L'impact de ce reclassement sur la dette de Maastricht en 2015-2016 est donc nul et l'effet en 2014 est de 2,0 Md€ à la baisse.

La dette publique diminue de 10,3 Md€ par rapport au trimestre précédent

À la fin du troisième trimestre 2016, la dette publique de Maastricht s'établit à 2 160,4 Md€, en baisse de 10,3 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle diminue de 0,9 point par rapport au deuxième trimestre 2016, à 97,6 %. Au contraire, la dette publique nette augmente modérément (+3,6 Md€).

Les dettes de chacun des sous-secteurs diminuent

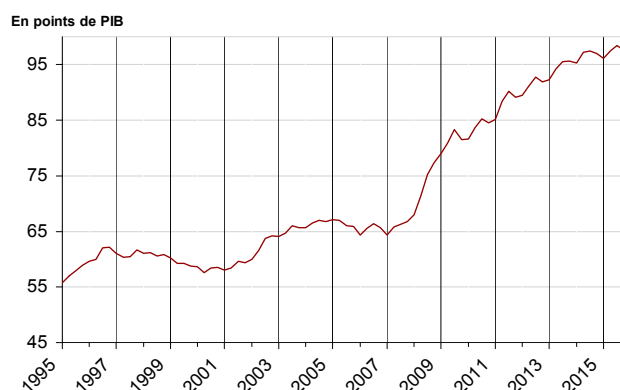
Au troisième trimestre 2016, la contribution des administrations de sécurité sociale (Asso) à la dette diminue (-4,8 Md€), surtout du fait de l'Acoss qui rembourse 6,8 Md€ de titres de créance à des unités hors des administrations publiques. Au contraire, la Cades augmente sa contribution à la dette de 1,1 Md€. Dans une moindre mesure, l'Unedic, la CNAF et Pôle emploi empruntent respectivement 0,6 Md€, 0,2 Md€ et 0,1 Md€.

La contribution de l'État à la dette décroît de 2,3 Md€. Cette baisse provient pour l'essentiel de celle de la dette négociable à court terme (-10,2 Md€), baisse partiellement compensée par une augmentation de l'encours de titres de long terme (+7,0 Md€). Enfin, les correspondants du Trésor y déposent 0,8 Md€.

La contribution des administrations publiques locales (Apu) à la dette diminue également (-1,7 Md€). Les départements et les régions se désendettent (-0,8 Md€ dans les deux cas) ainsi que les communes (-0,4 Md€) et les syndicats intercommunaux (-0,1 Md€). Au contraire, les organismes divers d'administration locale empruntent 0,5 Md€ à long terme.

La contribution des organismes divers d'administration centrale (Odac) diminue elle aussi (-1,5 Md€) : la Caisse nationale des autoroutes (CNA) rembourse 0,9 Md€ de titres de créance à long terme, tandis que le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et la Banque publique d'investissement (Bpifrance) réduisent leur encours de dette de respectivement 0,4 Md€ et 0,3 Md€.

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en point de PIB (*)



La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument

(en milliards d'euros)

	2015T3	2015T4	2016T1	2016T2	2016T3
Ensemble des adm. publiques	2103,7	2097,4	2138,9	2170,6	2160,4
en point de PIB (*)	96,9%	96,2%	97,5%	98,5%	97,6%
dont, par sous-secteur, consolidée (*) :					
État	1672,7	1661,7	1695,1	1724,8	1722,6
Organismes divers d'adm. centrale	20,0	18,9	18,8	18,0	16,5
Administrations publiques locales	185,9	196,5	194,1	194,5	192,9
Administrations de sécurité sociale	225,0	220,3	230,9	233,3	228,5
dont, par instrument :					
Dépôts	39,6	39,2	36,8	37,4	38,2
Titres négociables	1774,8	1760,9	1812,8	1844,2	1836,9
court terme	189,7	177,4	187,5	193,8	179,5
long terme	1585,1	1583,5	1625,2	1650,4	1657,4
Crédits	289,3	297,3	289,4	289,1	285,3
court terme	14,0	14,6	13,9	15,1	12,7
long terme	275,2	282,8	275,4	273,9	272,6

(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

Source : Comptes nationaux base 2010 - Insee, DGFIP, Banque de France

Au troisième trimestre 2016, la dette publique nette augmente de 3,6 Md€

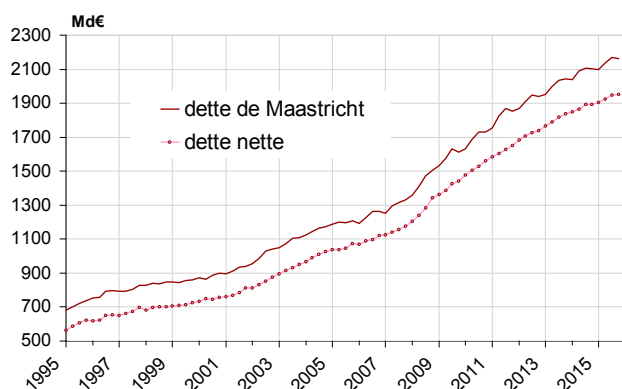
À la fin du troisième trimestre 2016, la dette nette des administrations publiques s'élève à 1 952,5 Md€, soit 88,2 % du PIB (contre 88,4 % au trimestre précédent), en hausse de 3,6 Md€. L'écart de 13,9 Md€ avec la variation de la dette brute traduit principalement la forte baisse de la trésorerie de l'État (-11,3 Md€). Celle des Asso diminue également de 1,4 Md€. Les Odac se font rembourser des emprunts d'unités hors des administrations publiques pour 1,0 Md€.

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(en milliards d'euros)

	2015T3	2015T4	2016T1	2016T2	2016T3
Ensemble des adm. publiques	1892,5	1905,7	1924,0	1948,9	1952,5
dont :					
État	1553,8	1556,4	1572,3	1592,7	1601,8
Organismes divers d'adm. centrale	3,5	3,0	2,9	3,7	3,3
Administrations publiques locales	173,6	184,0	181,4	181,8	180,2
Administrations de sécurité sociale	161,6	162,3	167,5	170,6	167,2

Dette au sens de Maastricht et dette nette



La valeur globale des détentions en actions cotées et en titres d'OPC croît

Au troisième trimestre 2016, la valeur totale des actions cotées et des titres d'organismes de placement collectif (OPC) détenus par les administrations publiques augmente de 4,6 Md€ pour atteindre 210,8 Md€. Le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) a acheté 0,5 Md€ d'actions cotées. La hausse des cours de la bourse entraîne un gain de valorisation des actions cotées détenues par l'État (+1,3 Md€) et les Asso (+0,2 Md€).

Les détentions de titres d'OPC augmentent (+2,7 Md€), principalement du fait des acquisitions du FRR (+0,6 Md€), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) (+0,3 Md€) et du régime spécial des indépendants (RSI) (+0,3 Md€). Enfin, la valeur de divers titres d'OPC augmente de 1,0 Md€.

Les actions cotées et les OPC détenues par les administrations publiques

(en milliards d'euros)

	2015T3	2015T4	2016T1	2016T2	2016T3
Ensemble des adm. publiques	215,2	220,7	213,0	206,2	210,8
dont :					
État	64,1	64,9	58,7	54,7	56,0
Organismes divers d'adm. centrale	31,2	31,6	30,3	29,3	29,4
Administrations publiques locales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Administrations de sécurité sociale	119,7	124,1	123,8	122,0	125,2

Actions cotées et titres d'OPC détenus par les APU



Pour en savoir plus :

- Au dernier trimestre, le PIB utilisé pour exprimer la dette en point de PIB est le **PIB annuel en données brutes**. Cette mesure n'a pas de strict équivalent en cours d'année ; elle est approximée par le cumul du **PIB trimestriel en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables** (CVS-CJO) sur les quatre derniers trimestres connus.

- Les données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques qui figurent dans ce numéro d'*Informations Rapides* sont consolidées : sont exclus les passifs détenus par le même sous-secteur ainsi que ceux détenus par les autres sous-secteurs des administrations.

- Le Fonds européen de stabilité financière (FESF) mis en place le 7 juin 2010 emprunte sur les marchés financiers pour prêter aux États de la zone euro en difficulté (Grèce, Irlande, Portugal). Ses émissions de titres reçoivent la garantie des autres membres de la zone, dont la France. À la suite de la décision d'Eurostat du 27 janvier 2011, toutes les opérations du FESF (dettes contractées et créances acquises) sont réintégrées dans les comptes publics des pays garants, au prorata de leurs engagements. Ce traitement laisse donc leur dette nette inchangée.

- Des données complémentaires (séries longues, pages internet associées, etc.) sont disponibles sur la page web de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=30&conjoncture=63>
- La note méthodologique sur la dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques est disponible sur : http://www.insee.fr/fr/statistiques/documentation/Dette_m.pdf
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G885](#), [G886](#)
- Suivez-nous aussi sur [Twitter](#) @InseeFr : <https://twitter.com/InseeFr>
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr